

SENATORIALES

Victoire partielle du FLN

En décrochant 28 sièges lors des élections sénatoriales, le FLN n'a remporté qu'une victoire partielle. Avec un total de 39 sénateurs, le parti de Belkhadem ne réussit pas à obtenir la majorité numérique au Conseil de la nation. Celle-ci revient désormais aux sénateurs du tiers présidentiel.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le RND, que les observateurs donnaient perdant d'avance, a finalement réussi à tirer son épingle du jeu. Avec 12 sénateurs élus le 28 décembre, la formation de Ahmed Ouyahia est parvenue à maintenir un groupe parlementaire de 30 membres au Conseil de la nation.

Une véritable bouffée d'oxygène pour ce parti que l'on dit en perte de vitesse. «Le bureau national du RND considère que ces résultats constituent un événement de bon augure qui permettront au RND d'aller vers les prochaines échéances électorales», a indiqué l'instance exécutive de ce parti dans un communiqué de presse. Les prévisions d'Ahmed Ouyahia se sont donc avérées justes puisqu'au début du mois de

décembre, en marge d'une rencontre avec les élus de la capitale, ce dernier avait déclaré qu'il tablait sur une douzaine de sièges. Lors de ces sénatoriales, le RND a su profiter des dissensions qui minent le FLN au niveau local. C'est en effet le cas dans les wilayas de Naâma, Tébessa, Boumerdès, M'sila, Mascara et Djelfa. Le FLN a perdu là où il aurait dû s'imposer. Il semble que le clivage «redresseurs-légalistes» qui a pris forme dans le sillage des élections présidentielles de 2004 a une nouvelle fois ressurgi lors des sénatoriales.

A cette guerre intestine, il faut également ajouter des considérations autres que politiques. A l'image des wilayas de Tébessa et de Souk-Ahras (remportés respectivement par le RND et le MSP) où le tri-

balisme était le principal critère pris en compte par les élus locaux. Ou encore à Boumerdès où les élus FLN ont voté à blanc afin d'éliminer leur propre candidat, ce dernier ayant été imposé par la direction. Précisons aussi que le FLN a frôlé la catastrophe à Alger, le siège de la capitale n'ayant été remporté que de justesse. La situation est telle que la direction de cette formation a décidé de dépêcher des commissions pour faire la lumière sur «les défaillances». De son côté, le MSP n'a pas été très convaincant non plus puisqu'il n'a gagné que trois sièges (Laghouat, Tindouf et Souk-Ahras). Constitué de dix sénateurs, la composition de son groupe parlementaire reste inchangée. Le RCD quant à lui est parvenu à décrocher le siège de Tizi-Ouzou et se retrouve ainsi avec deux parlementaires au Conseil de la nation. Notons par ailleurs que les sénatoriales du 28 décembre ont donné lieu à une situation inédite puisque la majorité numé-

rique au sein de la Chambre haute revient désormais au tiers présidentiel. Avec 39 sièges, le FLN est minoritaire face aux 48 membres désignés par le président de la République. Il reste à ce dernier de clore l'opération de renouvellement partiel du Conseil de la nation en désignant 24 sénateurs. Très attendue, cette fameuse liste présidentielle devrait être rendue publique sous peu. Subsiste cependant une grande inconnue : qui sera le prochain président du Conseil de la nation ? La réponse devrait être connue dès le début de la semaine prochaine avec la tenue de la première séance plénière qui sera consacrée à son élection, ou plutôt à sa désignation.

Du fait des attributions que lui confère la Constitution, il est certain que le futur président de cette institution (il n'est pas impossible que Abdelkader Bensalah succède à lui-même) joue un rôle déterminant dans un proche avenir.

T. H.

TRIBUNAL DE TIZI-OUZOU

10 ans de réclusion criminelle et un acquittement dans l'affaire Allouache

Le procès des présumés auteurs de l'incendie de la librairie Allouache de Fréha, ayant entraîné la mort du jeune H. Allouache, a finalement eu lieu jeudi 28 décembre, après le report du 9 juillet, sous une haute surveillance policière et une forte mobilisation des partisans des deux parties plus particulièrement du côté des prévenus, militants du RCD, qui ont bénéficié du soutien actif de leur formation. Outre la présence de plusieurs membres de la direction en tête desquels se trouvait Saïd Sadi, qui ont assisté à l'audience, une grande foule d'hommes, de femmes et de collégiens massée devant l'entrée de la cour en face des partisans des arouch, peu nombreux, brandissant des portraits des prévenus et des mots d'ordre tels que «Non à la justice aux ordres», «Non aux procès politiciens», «Oui à une justice autonome», «Oui à un Etat de droit». Ceux-là furent empêchés de pénétrer à l'intérieur pour assister au procès. Ce fut là le premier motif d'un accrochage entre la défense et la présidente du tribunal, Mme Ramdani qui a tout fait pour dépolitiser le procès en s'en tenant strictement aux faits.

Mais il apparaissait au fil des débats qu'il était difficile d'occulter le caractère politique qui est à l'origine même de l'affaire bien avant le drame qui s'est déroulé dans la nuit du 6 au 7 avril 2004, en pleine campagne électorale de la présidentielle.

Les arouch qui défendaient alors le boycott de toutes les échéances électorales jusqu'à l'application de la plate-forme d'El-Kseur se trouvaient en guerre déclarée contre le RCD dont le président, Saïd Sadi, postulait à la présidentielle du 8 avril 2004. Le climat politique avait commencé à se dégrader, le RCD, partie prenante du mouvement citoyen et les arouch aux méthodes peu orthodoxes s'envenimait chaque jour un peu plus entre les deux camps opposés tant sur les méthodes que sur les non-dits des objectifs essentiels. Des affrontements verbaux, on passera au fur et à mesure qu'approchait l'échéance, aux menaces physiques et aux saccages des locaux. C'est dans ce climat de tension exacerbée qu'eut lieu à deux reprises l'incendie du siège du RCD précédant la nuit du drame, objet du procès.

Les causes politiques à l'origine de l'affaire planaient sur le procès et la salle d'audience était occupée essentiellement par les partisans du RCD sur la gauche et ceux des arouch sur la droite en entrant. Le même scénario se reconstituait dans le hall de la cour à chaque suspension de séance. Le procès s'annonçait difficile, il suffisait d'observer le dispositif sécuritaire déployé à l'intérieur de la cour, de voir la grande foule bloquée à l'extérieur, le nombre d'avocats constitués et, enfin, celui des témoins cités à la barre pour s'en rendre compte. Les deux prévenus

sont poursuivis pour incendie volontaire ayant entraîné mort d'homme risquant la peine capitale au vu des articles 196 et 399, peine réclamée au demeurant par la partie civile et le procureur général représentant le ministère public au terme de l'interrogatoire méticuleux des accusés et des témoins présents, 22 sur 25 convoqués, selon notre décompte. La partie n'était pas gagnée d'avance malgré les déclarations recueillies au cours de l'enquête de la police judiciaire et au niveau de l'instruction. En plus de quelques variations des propos tenus par les accusés que l'accusation a tenté d'utiliser comme éléments accablant sa thèse, deux des trois principaux témoins ont nié leur présence sur les lieux faisant même des déclarations sur l'honneur légalisée, affirmant le contraire de ce qu'ils ont dit au cours de l'instruction. En revanche, le troisième témoin, de surcroît ex-militant du RCD, a confirmé à la barre tous les propos tenus au cours de l'enquête et de l'instruction.

Vrai ou faux, son témoignage, ajouté aux menaces proférées deux jours avant le drame par le principal accusé envers Rachid Allouache, frère de la victime, à l'intérieur du local, théâtre de l'incendie, a pesé très lourd dans le verdict rendu par le tribunal à l'issue d'une vingtaine d'heures entre les débats et les délibérations.

B. T.

SIDI BEL-ABBES

Un ex-GLD enlevé parvient à fuir aux terroristes

Un ex-membre des GLD répondant aux initiales R. A., âgé de 52 ans, est parvenu à fuir aux terroristes qui l'ont enlevé. Cet ex-GLD qui, à la veille de l'Aïd El Adha, ramassait du bois dans la forêt de Djefjafa dans la localité de Merine dans le sud de la wilaya de Sidi-Bel-Abbes a été surpris par un groupe composé de 4 terroristes armés jusqu'aux dents qui l'ont encerclé et sommé de les suivre pour une destination inconnue. Mais au cours du trajet, il réussit à tromper leur vigilance et arrive à fausser compagnie à ses ravisseurs.

Il est directement allé signaler aux services de sécurité son enlèvement et la présence du groupe terroriste dans la zone en question. L'ex-GLD a reconnu un de ses ravisseurs natif de la localité de Merine qui a rejoint le maquis en 1992. Aussitôt les services de sécurité se sont rendus dans la région où ils mènent jusqu'à l'heure actuelle une large opération de ratissage pour retrouver les terroristes signalés.

A. M.

TERRORISME

Attentat sanglant à Baghlia et incursion aux alentours du chef-lieu de la wilaya de Boumerdès

A quelques heures de l'Aïd El Adha, fête des prières pour le pardon et la solidarité chère aux musulmans, les hordes du GSPC n'ont pas hésité à lancer un message sanglant pour dire ce qu'ils pensent des occasions religieuses appelant à la rahma et à la réconciliation. Ils ont en effet endeuillé ce jeudi la ville de Baghlia à l'est de la wilaya de Boumerdès. Pour ce faire, ces islamistes, sans foi ni loi, pour qui le mot miséricorde ne fait pas partie de leur vocabulaire, ont commis, dans l'après-midi de ce jeudi, un attentat à la bombe qui a endeuillé la ville de Baghlia à l'est de la wilaya de Boumerdès.

Malheureusement, cet acte ignoble a coûté la vie à un policier âgé d'environ 35 ans, originaire de l'est du pays. Deux citoyens ont été légèrement blessés. L'engin explosif a été placé dans les vestiaires du stade communal où se déroulait une rencontre de football. La victime était en faction devant les vestiaires lorsque l'engin télécommandé avait explosé. On imagine la grande panique qui a suivi cette explosion. Ce forfait serait, sans aucun doute, l'œuvre de la katibat El Ansar qui écume la région de l'est de la wilaya de Boumerdès. Ce groupe avait, il y a quelques jours, subi un sévère revers qui s'était traduit, rappelons-le, par l'élimination au niveau du village de Sahel-Bouberak de trois criminels armés qui activaient en son sein. Le lendemain de cet acte de Baghlia, un autre groupe s'était signalé aux alentours de la ville du chef-lieu de la wilaya. En effet, il était environ 23h, lorsque, selon nos informations, un groupe de terroristes dont le nombre n'a pas été déterminé a effectué une incursion du côté de la ville de l'ex-Rocher-Noir, au lieu-dit le CRF, pour tirer sur les policiers du barrage permanent à l'entrée de l'agglomération. La riposte des policiers a été vigoureuse obligeant les assaillants à prendre la poudre d'escampette et s'évaporer dans les pénombres de la nuit.

Dans la ville de Boudouaou, un entrepreneur résidant au quartier de Halaimia aurait été enlevé. Dès les premières heures de rapt, la rumeur imputait cet acte aux islamistes armés. Selon nos sources, la victime est partie avec d'autres personnes pour visiter un terrain avant de disparaître momentanément dans des conditions mystérieuses. Par la suite, les ravisseurs auraient exigé la remise d'une rançon dont le montant aurait été fixé à 5 milliards de centimes. Toujours selon nos sources, l'entrepreneur aurait été libéré dans la matinée d'hier après que sa famille, d'après nos informations, eut versé 4 milliards de centimes. Les policiers ne manqueraient certainement pas de se pencher de très près sur cette affaire.

L. H.